



MOLDAVIE

Numéros utiles

- ▶ **Ambassade de France en Moldavie** (lun-ven: 9h00-13h00 et 14h30-18h00)
Tel : 00 373 (22) 200 400
Fax: 00 373 (22) 200 401
Tél section consulaire: 00 373 (22) 200 444
Fax section consulaire: 00 373 (22) 200 421
En cas d'extrême urgence en dehors des heures mentionnées: 00 373 69 12 03 68
Site internet: <http://www.ambafrance.md>
- ▶ **Police** : 902 (le français et l'anglais sont rarement parlés)

Dernière minute

A la suite de la proclamation des résultats des élections législatives moldaves, considérées par l'opposition comme falsifiées, de nombreux rassemblements et des violences ont eu lieu dans le centre-ville autour de la présidence, du parlement et du gouvernement (avenue Stefan Cel Mare).

La situation étant actuellement très tendue, l'ambassade de France recommande aux ressortissants français présents à Chisinau d'éviter le lieux de ces manifestations.

Sécurité

Les voyages en Transnistrie (région sécessionniste, située à l'est de la Moldavie) sont déconseillés, y compris les transits entre la Moldavie et l'Ukraine. Cette région, où la sécurité n'est pas assurée, est hors du contrôle du gouvernement moldave. Par conséquent, l'ambassade de France ne peut assurer l'assistance aux Français de passage en difficulté dans cette région. Il est fréquent que des voyageurs - pourtant en possession des documents appropriés - qui ont traversé la Transnistrie depuis la Moldavie ou l'Ukraine, signalent avoir rencontré des difficultés auprès des "gardes

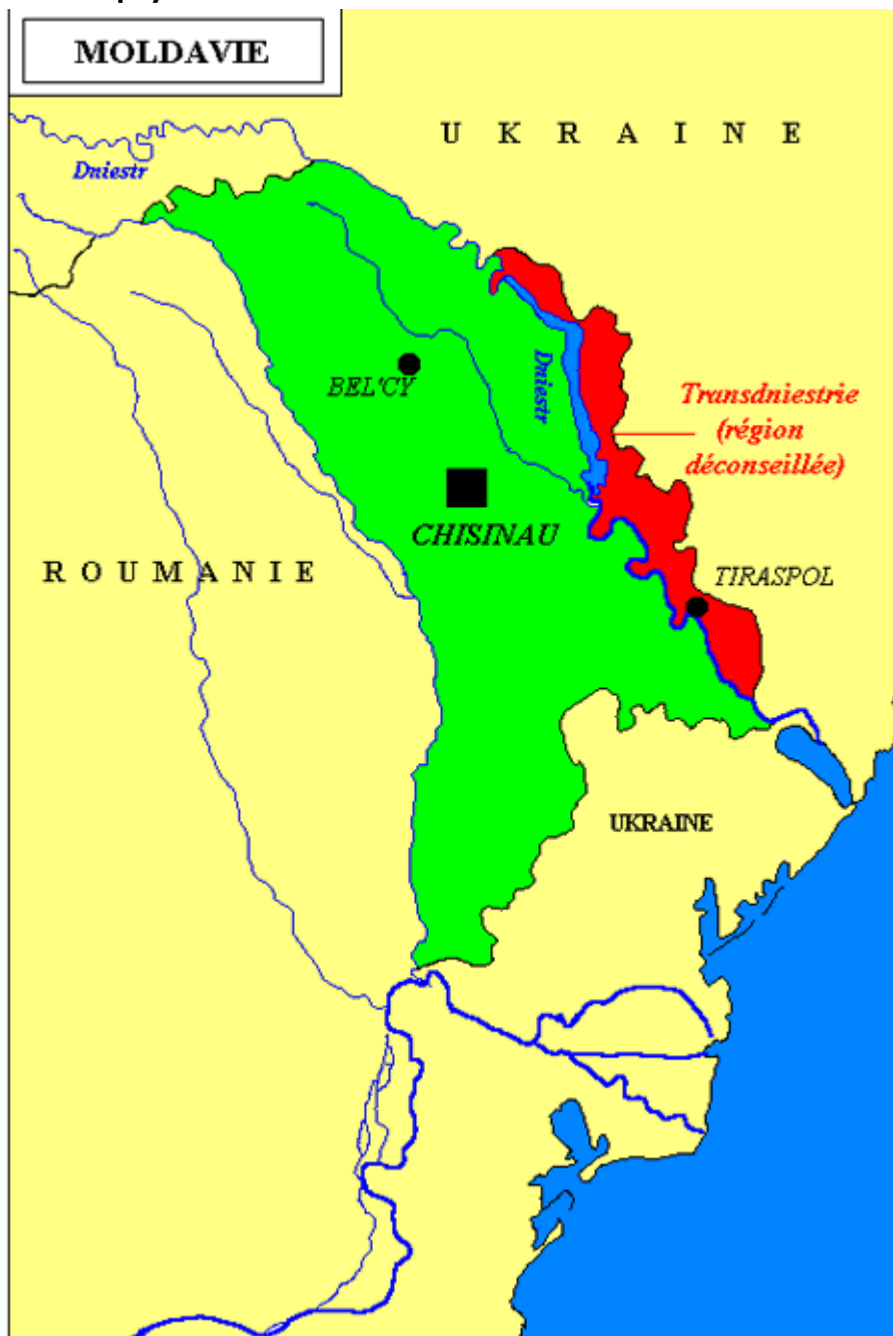
frontières" transnistriens (refus de passage, exigence de paiement d'une "amende"). Quelques rares cas de violences ont également été signalés. L'Ambassade de France n'a pas la possibilité d'intervenir lors d'incidents de ce type.

Au début de l'été 2006, deux engins ont explosé dans des transports en commun de Tiraspol, la "capitale" administrative de la Transnistrie. Ces incidents ont fait chacun plusieurs morts et blessés.

D'une manière générale, il est préférable de ne pas arborer de bijoux ou montres de prix et déconseillé de porter de manière ostensible un appareil de photographie ou une caméra, sans être accompagné.

Il est recommandé de n'utiliser que les taxis professionnels ou, le cas échéant, de louer une voiture avec chauffeur.

Image et carte du pays Moldavie



Les régions déconseillées sont indiquées en rouge.

Transports

Assurance automobile

Vérifier auprès de votre assureur que votre "Carte verte" est bien valable pour la Moldavie.

Infrastructure routière

L'état médiocre des routes doit inciter le conducteur à la plus grande prudence.

L'approvisionnement en carburant ne pose pas de problèmes.

Conditions de circulation Le code de la route n'est pas toujours respecté et les contrôles de police inopinés sont fréquents. En d'accident en ville, il faut appeler la police (tél: 902) et si nécessaire l'ambulance (tél: 903).

Alcoolémie

Il est formellement interdit de prendre la route après avoir consommé de l'alcool, même en très faible quantité. Le taux légal d'alcoolémie est fixé à 0 grs. Lors d'un contrôle policier, la consommation d'alcool d'un conducteur est évaluée à son haleine, sans recours au "ballon". Si l'agent estime que le conducteur a consommé de l'alcool, même en faible quantité, une prise de sang est effectuée sur-le-champs au commissariat et ce, quelle que soit l'heure de l'arrestation.

Transport ferroviaire

Les liaisons entre Bucarest et Chisinau sont très lentes. Compter 13 à 14 heures pour effectuer les 460 kms de distance entre les deux capitales. La différence d'écartement des voies entre réseau moldave et réseau roumain nécessite l'échange d'essieux à la frontière, ce qui prend plusieurs heures.

Les voyages en train vers ou depuis la Russie passant par la Transnistrie sont déconseillés (voir plus haut).

Les voyages vers la Russie passant par la Transnistrie sont déconseillés (voir plus haut).

Transport aérien

Air Moldova assure des liaisons directes Paris-Chisinau : pour la périodicité des vols, vous renseigner auprès de votre agence de voyage.

Entrée / Séjour

Entrée :

Depuis le 1er janvier 2007, les ressortissants de l'union européenne peuvent se rendre en Moldavie sans visa, si le séjour ne dépasse pas 90 jours dans un semestre. Il faut obligatoirement être en possession d'un passeport en cours de validité (important: la durée de validité du passeport doit être supérieure de plus de 6 mois à la date d'entrée sur le territoire moldave).

En cas de dépassement de la durée maximale de séjour autorisée, une amende est infligée au voyageur et une interdiction de territoire de 3 ans lui est signifiée. Pour de plus amples informations sur les conditions éventuelles d'une séjour prolongé, il est recommandé avant votre départ de prendre l'attache des services consulaires de l'ambassade de Moldavie à Paris (<http://www.expatries.diplomatie.fr/...>).

Postes frontières

La date d'entrée sur le territoire moldave doit être attestée par un tampon apposé sur le passeport lors du passage à la frontière. Pour les voyageurs arrivant par avion, cette formalité est effectuée par les gardes-frontières à l'aéroport de Chisinau. Lorsque l'on arrive par la route, il faut veiller à ne passer que par les postes frontières officiels qui sont les seuls à être autorisés

à effectuer cette formalité. **L'entrée par la Transnistrie ne donne pas lieu à l'apposition d'un tel tampon, ce qui obligera le voyageur à devoir, dès son arrivée, aller régulariser sa situation auprès du bureau des migrations à Chisinau.**

Contrôle des ressources avant l'entrée sur le territoire moldave

Depuis le 1er septembre 2001, les autorités moldaves exigent des ressortissants étrangers désirant séjourner en Moldavie la présentation, en espèces, d'un minimum de 250 dollars américains (ou l'équivalent dans une autre monnaie convertible). Les cartes de crédit ne sont pas considérées comme un justificatif de ressources. La non-présentation de cette somme peut entraîner un refus d'entrée sur le territoire moldave.

Utilisation de la carte bancaire

Pour des raisons inconnues, depuis le mois de janvier 2007, il est pratiquement impossible de retirer de l'argent dans les distributeurs automatiques ou de payer ses achats avec une carte bancaire française. Il est donc indispensable de prendre contact avec votre banque avant le départ et de vous munir des moyens financiers nécessaires à votre voyage. L'ambassade n'a pas la possibilité d'avancer de l'argent.

Santé

Il est recommandé de consulter le médecin traitant avant le départ et de contracter une assurance de rapatriement sanitaire. Il est, d'une manière générale, préférable de se faire soigner hors de la Moldavie.

Numéros utiles

- ▶ Premier secours : 903
- ▶ Hôpital de l'urgence (tel:25.08.17) : 1, Str. Toma Ciorba
- ▶ Hôpital de traumatologie (tél:24.43.32) : 190, Bd.Stefan cel Mare
- ▶ Centre anti-brûlures (tél: 24.25.45) : 90, Bd.Stefan cel Mare
- ▶ Hôpital clinique Republicain (tél:72.83.14) : 29, Str. Testemitanu
- ▶ Hôpital des maladies infectieuses (tél: 24.22.47) : 163, Bd. Stefan cel Mare

Pour de plus amples renseignements, consulter, par l'intermédiaire d'un médecin, le [Comité d'Informations Médicales](#) (CIMED) du Ministère des Affaires étrangères, Maison des Français de l'Étranger, 34, rue La Pérouse, 75775 Paris Cedex 16 tél. 01.43.17.60.15 ou le site de [l'Institut Pasteur de Lille](#)

Compléments

Législation locale

La consommation d'alcool n'est pas interdite en Moldavie, sauf pour les conducteurs de véhicules. L'usage de stupéfiants est prohibé. Les peines encourues vont de 5 ans à 15 ans de prison.

Le Ministère des Affaires étrangères et européennes ne peut, en aucun cas, être tenu responsable d'incidents qui pourra voyager. Les informations contenues dans les pages du site internet sont susceptibles de modification et sont données à l'appel qu'aucune région du monde ni aucun pays ne peuvent être considérés comme étant à l'abri du risque terroriste.